



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2015 / II**

Le 26 février 2015, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mme Bau - M. Esselin – Mmes Scherrer – Lonardi - M. Mirgon – Mme Raymond – M. Bolardi - Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – M. Mottin – Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Maurice – M. Hocquel.

M. Wagner DP à M. Lormant – M. Rechenmann DP à Mme Bau – M. Lang DP à M. Hocquel.

Excusées : Mmes Mouchot – Ritter

Absente : Mme Henry.

~~~~~

20 h 05 début de conseil.

Le maire, Fernand LORMANT, salue l'assemblée et tout particulièrement les intervenants de la soirée, M. Gérard PELTRE, chargé par la commune de la mise en place du pôle d'innovation et MM. SKIBA et GILLOZ de la société OPENEDGE.

La parole est à M. Gérard PELTRE qui explique la démarche de création du pôle, celui-ci a pour but de favoriser l'implantation ou le développement d'entreprises par la mise en réseau, la recherche de subventions et l'aide aux dossiers administratifs. Le pôle bénéficiera des nombreux contacts et des entrées de M. PELTRE au niveau local, national et européen. La démarche d'explication est perturbée par une coupure de courant qui impose aux différents intervenants de se passer de supports vidéo.

Suite à l'intervention de M. PELTRE, les représentants d'OPENEDGE effectuent une présentation de leur société, des produits proposés (imprimantes 3D) et des possibilités de développement, avec notamment l'installation dans le bâtiment « cercle mixte de garnison ».

Au niveau des communications, Fernand LORMANT indique que l'enquête publique pour la DUP de la zone de la Sablonnière débutera en avril.

Le maire informe l'assemblée qu'une renégociation de tous les emprunts de la commune est en cours.

M. Paul BENOIST donne lecture des dernières avancées du dossier d'usine d'eau. Celles-ci sont plus qu'encourageantes.

Avant de passer à l'ordre du jour, le maire explique que les procès-verbaux des derniers conseils n'ayant été donnés que le jour même, leur approbation est reportée au prochain conseil.

~~~~~

Le maire passe ensuite à l'ordre du jour :

- 15/II/12 L.P.P. « La Providence ». Demande de garantie communale
- 15/II/13 Ecole élémentaire Edmond About – classe transplantée – subvention
- 15/II/14 Personnel communal. Avancements de grade 2015. Création et suppression de postes
- 15/II/15 Réhabilitation des Salines Royales. Demande de subventions



Point n° 15/II/12 : L.P.P. « LA PROVIDENCE ». DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que M. le proviseur du L.P.P. « La Providence » a renégocié deux prêts contractés auprès du Crédit Mutuel,
considérant que le capital restant dû est de 521.626 €,
considérant que la banque sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 %,

après délibération

- autorise le maire :
 - à accorder la garantie communale au L.P.P. « La Providence » pour le remboursement du prêt de 521.626 € contracté auprès du Crédit Mutuel et d'intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la banque et l'emprunteur.
 - à prévoir l'inscription d'une provision pour risque correspondante au budget primitif 2015.

Voté à l'unanimité.

Point n° 15/II/13 : ECOLE ELEMENTAIRE EDMOND ABOUT – CLASSE TRANSPLANTEE – SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant la demande de participation de la commune pour une classe transplantée dans les Vosges pour 22 élèves de l'école élémentaire Edmond About,
Ce type de voyage pédagogique est fréquemment aidé par la commune, il convient d'encourager les enseignants qui maintiennent encore ce type de voyages scolaires,
Le coût du voyage est de 250 € par élève dont 93 € financés par l'Association sportive de l'école et 75 € à charge des parents.

après délibération

- décide :
 - d'attribuer une participation de 82 € par enfant de la commune à l'école Gustave Charpentier.
 - l'aide sera versée sur présentation des justificatifs.

Voté à l'unanimité.

Point n° 15/II/14 : PERSONNEL COMMUNAL. AVANCEMENTS DE GRADE 2015. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que sur proposition du maire, la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Moselle, en date du 5 février 2015 a donné un avis favorable aux avancements de grade pour l'année 2015,

après délibération

- décide les modifications suivantes au tableau du personnel communal :
 - suppression d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe au 01.01.2015
 - création d'un poste d'ATSEM principal de 2^e classe au 01.01.2015
 - suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe au 01.11.2015
 - création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe au 01.11.2015
- charge le maire de prendre les arrêtés municipaux correspondants.

Voté à l'unanimité.

Point n° 15/II/15 : REHABILITATION DES SALINES ROYALES. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
considérant que suite au classement « Monuments Historiques » du site des Salines Royales et afin de poursuivre les travaux de réhabilitation restants à réaliser, il est nécessaire de déposer auprès de la DRAC des autorisations de travaux qui viendront se substituer au permis de construire accordé en 2006,

considérant l'estimation de la part éligible Monuments Historiques de ces travaux, à savoir :

- Réhabilitation intérieure du Puits salé :	508.000 € HT
- Réhabilitation du dernier magasin de la Délivrance :	120.000 € HT
- Réhabilitation du mur d'enceinte :	65.000 € HT
- Réhabilitation de la porte monumentale :	96.000 € HT
- Campagne de sondages du futur parc pédagogique :	85.000 € HT
- Honoraires maîtrise d'œuvre (10 %)	87.400 € HT

Total HT 961.400 €

Considérant l'accompagnement de l'E.P.F.L. dans le projet de reconversion du bâtiment dit « la Caserne » pour accueillir notamment un pôle d'innovation des entreprises,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Lorraine et du Conseil Régional de Lorraine à hauteur de 35 %, à savoir :
 - DRAC $961.400 \times 35 \% = 336.490 \text{ €}$
 - Région Lorraine $961.490 \times 35 \% = 336.490 \text{ €}$
- autorise le maire à signer la convention à venir avec l'EPFL pour programmer un montant de 100.000 € T.T.C. d'études techniques et de maîtrise d'œuvre.

Voté à l'unanimité.

L'adjoint, Bernard FRANÇOIS, précise également l'intervention de l'E.P.F.L. pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la « Caserne » et donne lecture du courrier de la DRAC qui réserve les crédits pour l'hôtel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 H 45.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Christophe ESSELIN

Carine SCHERRER

Agnès LONARDI

Jonathan MIRGON

Pierrette RAYMOND

Mickaël BOLARDI

Stéphanie CALVET

Patrick MEUNIER

Véronique DURESSE

Bernard MOTTIN

Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO

Estelle MAURICE

Daniel HOCQUEL